



VILLE DE BERTHIERVILLE

AVIS PUBLIC

Avis public est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière, de la susdite municipalité que :

Conformément aux dispositions de l'article 474.2 de la Loi sur les cités et villes, le conseil municipal de la Ville de Berthierville procédera, lors d'une séance extraordinaire tenue le 21 décembre 2022 à 19 h30, en la salle de délibération du conseil sise au 588, rue De Montcalm à Berthierville, à l'adoption de son budget et de son programme triennal d'immobilisations, pour l'année 2023.

Les délibérations du conseil et la période de questions, lors de cette séance, portent exclusivement sur le budget et le programme triennal.

Donné à Berthierville, ce 5 décembre 2022.

Sylvie Dubois
Directrice générale et greffière